

de l'autre côté de l'enceinte de me dire ce que signifie cette disposition prescrivant qu'un permis de main-morte n'est pas nécessaire pour l'exercice des pouvoirs conférés par la loi.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Il n'y a pas en face de brillants avocats.

M. le PRÉSIDENT: L'article est-il adopté?

M. COCKERAM: Non.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de York-Sud a posé une question, mais, si on n'y a pas répondu, tout ce que je puis faire c'est de demander au comité s'il est prêt à adopter l'article 10.

M. COCKERAM: Non. Je suis persuadé que l'honorable député qui se fait le parrain du projet de loi ou le président du comité des bills privés devrait être en mesure de me dire ce que cet article signifie, car je tiens à le savoir.

M. McMASTER: Le secrétaire d'Etat n'a peut-être pas lu le bill.

M. MAYBANK: Je crois que l'honorable député s'adressait à moi lorsqu'il a posé sa question, car on m'a prié d'expliquer le sens de cet article. Il y a quelque temps, il a posé la question suivante. L'honorable député,—il s'adressait à moi,—voudrait-il expliquer cet article? J'ai répondu par la négative. J'ai tout simplement opposé un refus qui s'applique encore aujourd'hui. Je ne suis aucunement chargé d'expliquer cet article et, au lieu de le faire, je me contenterai de lui indiquer un moyen. Qu'il lise donc lui-même l'article et, intelligent comme il l'est, il en saisira sûrement la portée. Il y trouvera une phrase composée de noms, de verbes, d'adverbes et d'adjectifs; il n'aura ensuite qu'à chercher le sens de chacun de ces mots pour savoir ce qu'ils veulent dire, réunis en une phrase.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Nous avons tous compris les paroles harmonieuses de l'honorable député qui dirige l'étude du bill, mais il ne nous a rien dit. La question posée était simple: "Quel est le sens de l'article?" Puis-je franchement confesser ma stupidité...

Des VOIX: Très bien!

M. SMITH (Calgary-Ouest): J'apprécie cette acclamation, car je sais exactement d'où elle vient. Elle m'est venue de cet angle-là, de l'aile droite du parti libéral qui siège à ma gauche.

Des VOIX: Très bien!

L'hon. M. ABBOTT: D'où est venue celle-là?

[M. Cockeram.]

M. MAYBANK: L'honorable député me permet-il une interruption?

M. SMITH (Calgary-Ouest): Ou bien j'ai la parole ou bien je ne l'ai pas. L'ai-je, monsieur le président?

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député de Calgary-Ouest a la parole.

M. SMITH (Calgary Oest): Merci, de votre aide monsieur le président. L'honorable député qui dirige l'étude du bill vient de nous laisser entendre que l'article veut dire ce qu'il dit et "ne soyez pas stupide". Je me demande si, avec son grand cœur,—car il ne manque pas de générosité,—il voudra bien nous en indiquer le sens. C'est peu demander au brillant avocat de Winnipeg qui, jadis, a conduit une locomotive du Pacifique-Canadien. Il possède une très vaste expérience; donc, à part les fleurs de rhétorique, qu'il nous dise ce que tout cela signifie.

M. MAYBANK: Par simple courtoisie, je dirai tout d'abord que je ne saurais admettre l'unanimité du comité à accepter l'aveu de stupidité de l'honorable député. Il peut prétendre qu'il a dit la vérité, mais je ne lui donnerai pas raison sur ce point, et cela je le répète, par pure courtoisie.

L'honorable député n'a pas raison de dire que le parrain du bill a dit telle et telle chose. C'est inexact. Il n'a pas dit ce que lui attribue l'honorable représentant. De plus, je ferai l'observation suivante au sujet du présent bill. Si mes honorables collègues veulent bien être sérieux pendant un instant, je leur signalerai que la mesure est proposée à l'intention de gens qui désirent agir d'une manière qu'ils jugent propre à favoriser l'exercice de leur religion. Ils ont eux-mêmes rédigé le bill et on n'y a rien vu de répréhensible. Bien qu'il soit permis de rire un peu, même à leurs dépens, comme l'a fait l'honorable député de Calgary-Ouest, ce soir...

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je prie l'honorable député de parler de façon que je puisse l'entendre.

M. MAYBANK: J'espère qu'il entendra ceci: il commet une erreur fatale s'il s'imagina qu'impudence et intelligence sont synonymes; ces deux expressions ne le sont pas du tout. Tout cet esprit qui nous vient d'en deçà des contreforts des montagnes est tiré par les cheveux. Il ferait bien de se rappeler pour un moment qu'il n'est plus enfant et qu'il doit se conduire en adulte.

M. le PRÉSIDENT: Avant que l'honorable député de Calgary-Ouest ne réponde, je proposerai qu'après qu'il l'aura fait, le comité s'en tienne à l'article à l'étude. Je permets à l'honorable député de Calgary-Ouest de répondre.